

VILLE DE ROANNE

DECISION DU MAIRE DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibérations des 23 mai 2020 et 24 mars 2022

N° 2023-46

COMMANDE PUBLIQUE

- **Accord-cadre pour l'effarouchement des étourneaux par fauconnerie**
- **Marché négocié signé avec l'entreprise Phoenix Effarouchement**

La Ville de Roanne a lancé une consultation relative à l'effarouchement des étourneaux par fauconnerie.

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles R.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique.

Il s'agit d'un accord-cadre à bon de commandes avec maximum annuel de 35 000 € H.T..

Le marché n'est pas décomposé en lots.

Les variantes étaient autorisées.

Le marché est conclu pour une période initiale de 12 mois, reconductible 3 fois, dans la limite de 48 mois.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié sur le site internet de la Ville de Roanne et au BOAMP le 24 janvier 2023. La remise des plis était fixée au mercredi 8 mars 2023 à 12h00 (date et heure limites). Lors de cette consultation, aucune n'offre n'a été déposée ; la consultation a donc été déclarée infructueuse.

Ainsi, conformément à l'article R.2122-2 du Code de la Commande Publique, une procédure sans publicité ni mise en concurrence a été lancée.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20230505-DEC202346-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/05/2023

Affichage : 05/05/2023

Des demandes ont donc été transmises aux prestataires potentiels suivants :

- Fauconnerie Christophe Puzin,
- Fauconnerie Des Crins & des Ailes,
- Cari Effarouchement,
- Fauconnerie Team,
- Tosanic Christophe,
- Phoenix effarouchement,
- SARL Fauconnerie Capture Effarouchement,
- EI Cédric Tubas Falconry,
- Entreprise générale d'effarouchement fauconnerie et capture pigeons.

Parmi cette liste, seules les entreprises Fauconnerie Christophe Puzin et Des Crins & des Ailes n'ont pas répondu.

A l'issue de l'analyse des sept propositions reçues, c'est l'entreprise Phoenix Effarouchement qui a été retenue. En effet, celle-ci propose un nombre d'intervenants et de volatiles plus important que les autres prestataires, ce qui permet de quadriller une zone plus grande, augmentant ainsi la pression sur les étourneaux et l'efficacité de l'intervention.

Monsieur le Maire de la Ville de ROANNE,

Vu le rapport ci-dessus,

Conformément à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Municipal,

DECIDE

- de signer le marché négocié avec l'entreprise citée ci-dessus ;
- de signer le marché correspondant ainsi que toutes les pièces afférentes et notamment les différentes modifications pouvant intervenir en cours de marché dans les conditions des articles R.2194-1 à R.2194-9 du Code de la Commande Publique ;
- que les dépenses en résultant seront réglées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de fonctionnement.

ROANNE, le - 5 MAI 2023

Le Maire,


Yves NICOLIN
Président de Roannais Agglomération

